

Des années 70 à 1998

Le projet de Réserve Naturelle dans la baie de Saint-Brieuc est une proposition ancienne, née dans les années 70.

Mise à jour le 19 décembre
2022





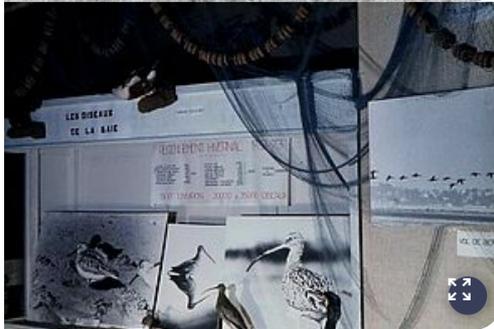
Et puis il y avait les multiples pollutions, la décharge de la grève des Courses, les marées vertes... Gilles Allano écrivait en 1974 « L'anse est souvent considéré comme une poubelle par les municipalités environnantes, beaucoup y déversent directement leurs égouts et une partie de leurs ordures » et conclu « Il faut réagir sans tarder avant qu'il ne soit trop tard ».

L'idée de protéger le fond de baie

Le projet de Réserve Naturelle dans la baie de Saint-Brieuc est une proposition ancienne, née dans les années 70.

A l'initiative de quelques enseignants de Saint-Brieuc, une exposition est organisée en 1974. Le grand public, mais également les responsables politiques et l'ensemble des acteurs locaux "découvrent" les richesses naturelles du fond de baie, jusqu'alors méprisées.

C'est à cette date que l'association GEPN (Groupement pour l'Etude et la Protection de la Nature qui deviendra Vivarmor nature en 1999) est créée et que l'idée de Réserve Naturelle germe.



proposition de classement en réserve naturelle de l'anse d'yffiniac

Association de la réserve
naturelle de l'anse
d'yffiniac
1970-1980
1980-1990
1990-2000

octobre 2011

Une longue marche vers la création

C'est en 1981 que la première demande officielle de mise en Réserve Naturelle du fond de baie est adressée au ministère chargé de l'environnement, pour un projet qui ne concernait que l'anse d'Yffiniac. C'est à l'initiative de l'état que le projet est étendu à l'anse de Morieux (l'anse d'Yffiniac et de Morieux formant l'ensemble du fond de baie de Saint-Brieuc).

En 1992, le projet est officiellement lancé et les premières réunions sont organisées en préfecture des Côtes d'Armor.

A cette époque une association d'opposants au projet est créée (APPAT : association pour la préservation des activités traditionnelles).

Le rapport de consultation du comité permanent du Conseil National de Protection de la Nature, de **décembre 1994**, définit l'importance du site :

“

« - un intérêt régional pour les formations végétales,
– un intérêt national/international pour les formations géologique,
– un intérêt national/international pour le rôle de zone d'hivernage, de halte migratoire pour les oiseaux d'eau. »

Mais, « Face aux agressions (...) et face aux menaces encore plus fortes qui se font pressentir, il paraît urgent de prendre les mesures qui, par une législation appropriée, permettraient d'assurer la conservation de ce milieu naturel. Il en va de l'avenir des populations d'oiseaux, mais aussi du devenir de la qualité de l'environnement en région briochine ».

Une concertation approfondie avec les utilisateurs de la baie a été menée en 1993 et 1994 afin d'établir un cadre juridique respectant les objectifs de protection tout en maintenant une part des activités traditionnelles.

L'enquête publique est organisée en 1995. L'avis des collectivités locales a été dans l'ensemble favorable tout en manifestant une certaine prudence, notamment vis-à-vis de la compatibilité de la Réserve Naturelle avec les activités traditionnelles. Les administrations ont été nettement favorables. La Chambre de Commerce a demandé le maintien de la concession portuaire. La Chambre d'agriculture a souhaité la prise en compte des activités limitrophes. Pour l'Ifremer, le maintien des activités mytilicoles et de pêche était une condition d'acceptation de la réserve.



La procédure d'élaboration de la réglementation de la Réserve Naturelle et de concertation a duré 17 ans et a abouti à la publication au journal officiel le 28 avril 1998 du décret de création de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Saint-Brieuc.

